

## COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

### CONSEIL DES COMMISSAIRES

**MARDI, LE 28 NOVEMBRE 2023 – 19H**  
**SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET**  
**340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO**  
**MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9**

### PROCÈS-VERBAL

*Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire*

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Eliza McKnight	Z
Claire Beaubien	Z	Dan Nagle	A
Richard Gagnon	Z	Helene Turgeon	Z
Richard Gosselin	Z	Sarah Langlois	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik, <b>vice-présidente</b>	Z	Éric Campbell – Secrétaire général	P
Shawn Jersey	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Mary-Ellen Kirby	Z	Sophie Leduc – Directrice générale adjointe et directrice des services financiers	Z
Frank MacGregor	Z	Caroline Dufresne – Directrice des ressources humaines	Z
Jonathan Murray	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Michael Murray, <b>président</b>	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	Z
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

**ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)**

## OBSERVATEURS

Holly Bailey, Consultante en communications

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 19h.

### 2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday afin d'adopter l'ordre du jour du 28 novembre 2023, tel que modifié avec les ajouts suivants :

- 7.3 Délégation de pouvoirs à la directrice générale – Offensive Construction
- 7.4 Délégation de pouvoirs à la directrice générale – Nomination d'administrateurs
- 9.2.2 Confirmation de la structure administrative du siège social 2023-2024 modifiée

Adoptée à l'unanimité

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Résolution N° CSET 23-11-26

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil des commissaires qui a eu lieu le 24 octobre 2023

**ATTENDU** qu'une copie des minutes de la réunion du 24 octobre 2023 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Barnett de dispenser le secrétaire général de la lecture des minutes et d'approuver les minutes de la réunion du 24 octobre 2023, tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

### 5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Le Président, M. Murray, a invité les commissaires G. Holliday et C. Beaubien à présenter le prix d'excellence du 28 novembre 2023 :

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et les cadres  
supérieurs de la Commission scolaire Eastern Townships  
aimeraient signaler ce qui suit :

## Portes ouvertes 2023



*Alexander Galt – 19 octobre 2023*



*Richmond Regional – 26 octobre 2023*



*Massey-Vanier – 20 novembre 2023*

Nos trois écoles secondaires ont eu le plaisir d'organiser des journées portes ouvertes en personne cette année ! Ces journées ont été festives, informatives et ont mis en valeur ce que les écoles avaient de mieux à offrir. Nous remercions les équipes organisatrices des écoles secondaires Alexander Galt, Richmond Regional et Massey-Vanier pour leurs efforts de collaboration et leur esprit, car c'est vraiment un travail d'équipe que de présenter les programmes, les installations et les activités disponibles pour les élèves. Un grand bravo également aux élèves leaders qui ont fait des visites personnalisées des bâtiments en soulignant

tous les petits détails importants dans la vie d'un adolescent. Les parents et leurs enfants sont venus avec le sourire et beaucoup d'enthousiasme pour visiter leurs futures écoles. Félicitations à nos écoles secondaires pour avoir représenté la CSET avec tant de professionnalisme et de brio !

## *Sunnyside Elementary* devient une école Santé Globale!



Photos courtoisie de l'article Facebook et *The Record* pour Sunnyside

Le 27 octobre 2023, *Sunnyside Elementary* est officiellement devenue une école Santé Globale ! L'école s'est réunie pour célébrer l'inauguration de cette nouvelle affiliation qui met l'accent sur la santé physique et la nutrition. Les élèves de Sunnyside peuvent s'attendre à explorer de nouvelles activités en plein air, alors que l'école se concentre sur la santé globale de tous.

Pour commémorer cette nouvelle initiative, une chasse au trésor photographique a été organisée l'après-midi dans l'enceinte de l'école et sur la piste cyclable de Tomifobia. Une belle occasion de sortir prendre l'air et de s'amuser.

Nous vous invitons à lire l'article paru dans *The Sherbrooke Record* ou à consulter le site Web de Santé Globale pour obtenir tous les détails. Félicitations à *Sunnyside Elementary* pour avoir franchi ce pas vers la santé !

[Record Article](#)

<https://www.fondationsanteglobale.com>

### 6. AFFAIRE DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a eu aucune affaire découlant de la réunion précédente.

### 7. AFFAIRES NOUVELLES

#### 7.1 Serment du commissaire représentant les parents

M<sup>me</sup> Sarah Langlois, Commissaire représentant les parents en remplacement de Daniel Zigby, a prêté serment. Son formulaire d'assermentation sera renvoyé au secrétaire général pour signature.

**7.2 Résolution N° CSET 23-11-27****Plan triennal d'affectation et de destination des immeubles – Actes d'établissement 2024-2025**

Le secrétaire général, É. Campbell a présenté le plan triennal d'affectation et de destination des immeubles et les actes d'établissement 2024-2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday d'approuver le plan triennal d'affectation et de destination des immeubles et des actes d'établissement 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

La directrice générale, K. Mackey a présenté les résolutions suivantes :

**7.3 Résolution N° CSET 23-11-28****Délégation de pouvoirs à la directrice générale – Offensive Construction**

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) offre des cours de formation accélérée pour les métiers de la construction;

**ATTENDU** que si l'occasion se présente, la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) demandera de nouveaux programmes de formation professionnelle ;

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a obtenu l'autorisation d'offrir deux (2) groupes du programme de menuiserie 4766 et un (1) groupe du programme de ferblanterie 4768;

**ATTENDU** que les cours de cette initiative spéciale du MEQ doivent débiter au plus tard le 31 janvier 2024;

**ATTENDU** que la prochaine séance du Conseil des commissaires est le 23 janvier 2024;

**ATTENDU** que la location de bâtiments, les améliorations locatives et la location ou l'achat d'équipement doivent être acquis avant la réunion du Conseil des commissaires du 23 janvier 2024;

**ATTENDU** que les dépenses seront remboursées par le MEQ par le biais de subventions dans le cadre de cette initiative spéciale;

**ATTENDU** que tous les achats et locations seront effectués conformément à la politique d'achat de la Commission scolaire Eastern Townships et aux exigences gouvernementales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire F. MacGregor de déléguer à la direction générale le pouvoir de louer tous les espaces requis et d'acheter l'équipement et le matériel nécessaires aux programmes intensifs de menuiserie et de ferblanterie, et ce, du 29 novembre 2023 au 23 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

#### 7.4 Résolution N° ETSB 23-11-29

##### Délégation de pouvoirs à la directrice générale – Nominations d'administrateurs

**ATTENDU** que la prochaine séance du Conseil des commissaires est prévue pour le 23 janvier 2024 ;

**ATTENDU** que certains postes administratifs doivent être comblés avant la prochaine séance du Conseil des commissaires tenue en janvier 2024 afin d'assurer le bon déroulement de l'année scolaire et d'éviter toute perturbation ;

**ATTENDU** que la nomination des administrateurs est habituellement faite par le Conseil des commissaires ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de déléguer à la direction générale le pouvoir de nommer les administrateurs conformément à la structure administrative pour 2023-2024 afin de faciliter la poursuite de l'année scolaire 2023-2024 du 29 novembre 2023 au 22 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

## 8. RAPPORTS

### 8.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, K. Mackey a exprimé ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

### 8.2 Rapport du président

Le président du conseil des commissaires, M. Murray a signalé ce qui suit :

#### Le bon, le mauvais et le...désespéré

Permettez-moi tout d'abord de souligner qu'il s'agit de notre dernière réunion publique de l'année civile. Je suis heureux d'avoir l'occasion de passer en revue les événements récents qui revêtent une importance particulière pour les dirigeants de ce conseil scolaire, ne serait-ce que pour préparer le terrain pour ce qui va suivre. Au milieu de toute la fureur et de la frustration causées par une grève du front commun, une grève illimitée et un assaut continu de notre gouvernement provincial contre les droits linguistiques des minorités, je vais essayer d'organiser les développements récents d'une manière compréhensible. Auparavant, permettez-moi de dire combien je suis heureux de vivre dans un pays et une province où règne l'État de droit. Cela me permet de vous dire qu'il y a de bonnes nouvelles, d'autres moins bonnes et une sorte de spectacle comique qui pourrait avoir de sérieuses répercussions.

#### Les bonnes nouvelles d'abord :

Localement, le département de formation professionnelle de la CSET a reçu deux cohortes de cours accélérés en menuiserie et une cohorte en ferblanterie. Ces cours sont assortis d'un salaire important pour les étudiants pendant qu'ils apprennent. Je crois savoir que dans les cours de menuiserie, les étudiants construiront une vraie maison, de sorte que l'enseignement sera très pratique. Les cours de menuiserie ont été surchargés, mais il reste encore des places en ferblanterie. Ce sont des métiers dont on a désespérément besoin pour remédier à la pénurie actuelle de logements. Nous sommes très heureux que l'action rapide de nos administrateurs nous ait permis d'obtenir ces autorisations.

Le ministre de l'Éducation, M. Drainville, a présenté de façon proactive un amendement au projet de loi 23, qui fait actuellement l'objet d'une étude en commission à l'Assemblée nationale. Rappelons que le projet de loi 23 est une loi modifiant la Loi sur l'instruction publique qui donne le pouvoir au ministre de nommer les directeurs généraux des centres de services scolaires, de les révoquer sans explication ni recours et de renverser toute décision desdits directeurs généraux ou de leur conseil de gouvernance qui, de l'avis du ministre, est incompatible avec les objectifs du gouvernement. En termes clairs, ce projet de loi politise complètement l'éducation au Québec.

Le ministre a été prévenu par une lettre de l'ACSAQ, suivie d'un communiqué de presse, que si le projet de loi était adopté tel que présenté initialement, les commissions scolaires anglophones n'auraient d'autre choix que d'intenter un recours en justice. Les conseillers du ministre lui ont probablement dit à peu près la même chose que notre avocat : à savoir que le projet de loi n'avait aucune chance de résister à un recours juridique. Dans une rare démonstration de bon sens de la part du gouvernement actuel, le ministre a annoncé un amendement qui suspendrait l'application de la loi aux neuf commissions scolaires anglophones. Lors d'une réunion privée avec le personnel du ministre, il a été clairement établi que ce geste était conditionné au fait que les conseils scolaires des minorités linguistiques ne contestent pas immédiatement la loi. Par conséquent, nous n'avons pas à subir le stress et le coût d'un projet de loi supplémentaire devant les tribunaux.

#### Le mauvais :

Bien sûr, il y a aussi des éléments moins favorables ou moins dignes d'éloges. Le plus récent et le plus flagrant est l'annonce faite par Jean-François Roberge, ministre, entre autres, de la langue française, ministre responsable des relations canadiennes et ministre responsable des institutions démocratiques (la simple lecture de la liste complète de ses responsabilités est une blague hilarante), selon laquelle les immigrants ne seront désormais plus autorisés à accéder à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle en anglais, que ce soit dans les commissions scolaires ou dans les CEGEPS. Cette décision est largement considérée comme une autre réaction instinctive à un récent sondage d'opinion publique montrant que la popularité de la CAQ est en chute libre au point que le Parti québécois l'a dépassée dans les intentions de vote. Ce sondage suivait de près un autre qui indiquait que plus de Québécois pensent que Paul St-Pierre Plamondon (familièrement connu dans les médias sous le nom de PSPP) ferait un meilleur premier ministre que François Legault.

Avant ce gâchis, il y a eu l'attaque contre les universités anglophones par le biais de l'augmentation des frais de scolarité. Pour autant que j'aie pu le déterminer, il n'y a aucun lien démontrable entre ces universités qui forment des étudiants hors du Québec et la nécessité de protéger la langue française. Ma conviction personnelle, également basée sur aucun fait, est que les dirigeants du gouvernement ont été irrités par le fait que les deux universités les mieux classées au Québec étaient des universités anglaises, que ces excellentes institutions attiraient une part disproportionnée d'étudiants venant d'ailleurs et que, malgré les efforts des autres universités, leur performance supérieure ne semblait pas être remise en question. Plutôt que de subir l'humiliation continue de cette situation perverse, plutôt que de travailler à l'amélioration des performances des meilleures universités francophones du Québec, les dirigeants du gouvernement préfèrent n'importe quelle méthode pour tirer les institutions anglophones vers le bas jusqu'à la médiocrité. C'est comme leur approche à l'égard des CEGEPS anglophones, dont l'accès est restreint et la croissance limitée. Le fait que cela prive les Québécois francophones d'opportunités et d'avantages semble être parfaitement acceptable tant que les institutions anglophones

n'excellent pas de manière embarrassante. Malheureusement, notre université anglophone locale, Bishop's, est un dommage collatéral de cette folie.

Le désespéré ou le ridicule, tout dépend de la façon dont vous voyez les choses :

Au début de la semaine dernière, nous avons assisté à la performance pitoyable de Sonia Lebel, ministre du Conseil du Trésor, qui a tenté de justifier le fait de priver les petites communautés du Québec de fonds destinés à la construction et à l'entretien d'installations d'activités publiques comme les aré纳斯, les pistes de curling, les parcs et les terrains de jeux, dans le but de soudoyer les propriétaires multimillionnaires des Kings de Los Angeles à hauteur de sept millions de dollars pour que leur équipe joue deux matchs hors-concours au Centre Vidéotron de Québec à l'automne prochain. Elle a notamment expliqué que ce centre, construit avec davantage de fonds publics, était sous-utilisé. Sa défense a été tournée en dérision par les médias et les fonctionnaires en grève qui avaient entendu le gouvernement plaider la pauvreté face aux revendications salariales au cours des derniers mois. Aucun des syndicats et peu de médias ne cesseront de rappeler au gouvernement et au public que, pas plus tard qu'au printemps dernier, il a augmenté le salaire de chacun des 125 membres de l'Assemblée nationale de 30 000 dollars par an, avec des augmentations supplémentaires pour divers autres postes et avantages.

Après la performance de M<sup>me</sup> Lebel, nous avons pu apprécier le spectacle d'Eric Girard, ministre des Finances du Québec, sacrifié de la même manière, envoyé face à la tempête médiatique pour les mêmes justifications ridicules. Le ministre Girard, habituellement l'un des ministres les plus cohérents et les plus sensés, en a été réduit à estimer que les chances de retour des Nordiques de Québec n'étaient que de dix pour cent, mais qu'il devait faire quelque chose pour maintenir cette lointaine possibilité en vie. Lui aussi a été rôti dans les flammes du ridicule et de la moquerie.

Vers la fin de la semaine dernière, le premier ministre Legault est monté sur scène pour tenter de redonner un peu de dignité à cette farce. Face aux grèves de dizaines de milliers de fonctionnaires, il a commencé à penser qu'il pourrait trouver plus d'argent pour les augmentations de salaire si les syndicats étaient plus flexibles sur les conditions de travail. Apparemment, il venait de découvrir que l'inflexibilité était le problème central, malgré des mois de négociations. Les syndicats se sont empressés de l'inviter à revenir à la table des négociations, où ils attendent depuis des semaines que le gouvernement revienne avec une offre améliorée. Ils ont rappelé au premier ministre Legault, qui n'aurait pas dû avoir besoin d'un rappel puisqu'il a été ministre de l'Éducation dans un gouvernement péquiste il y a une vingtaine d'années, que les conditions de travail font toujours partie des négociations collectives et qu'elles ont été largement discutées au cours de la phase actuelle.

Avant de nous laisser aller à trop de Schadenfreude en voyant le gouvernement se démolir sous nos yeux, rappelons qu'il lui reste encore trois ans de mandat et que son principal rival actuel a pour objectif ultime la séparation du Québec du Canada. Un animal acculé, nous dit-on, est le plus dangereux. Notre chat Dickens, chasseur invétéré de petits rongeurs dans notre jardin, boîte actuellement, nous le soupçonnons, à cause d'une rencontre avec une grosse taupe particulièrement agressive. Il a fini par l'emporter et nous a remis son trophée, mais il boîte toujours. La CAQ, désespérée par sa baisse de popularité, risque de mettre les bouchées doubles pour se refaire une santé. Leur manque total d'imagination signifie que cela prendra probablement la forme d'assauts continus contre l'anglais en tant que langue, le *boogie man* qu'ils ont élevé et nourri. Bien sûr, la cible principale est et restera l'anglais

dans les rues et les maisons de Montréal, mais nous, dans les régions ou, comme je préfère l'appeler, dans la partie continentale du Québec, en subissons toutes les conséquences.

Restez forts, appréciez les éléments d'humour dans ce spectacle permanent et passez de joyeuses fêtes.

## 9. RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

### 9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif, le commissaire M. Murray a mentionné que les sujets abordés au comité exécutif seront également discutés à la réunion du conseil de ce soir.

### 9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président M. Murray a présidé la dernière réunion sur la gouvernance et l'éthique et a présenté la résolution suivante :

#### 9.2.1 Résolution N° CSET 23-11-30 Contestation de la loi 96 (sursis)

**ATTENDU** que la loi 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2022;

**ATTENDU** que le jour même, la Commission scolaire English-Montréal a déposé une requête pour contester la constitutionnalité de plusieurs dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française;

**ATTENDU** que la contestation constitutionnelle de la loi 96 par la Commission scolaire English-Montréal a été ajoutée aux contestations constitutionnelles d'autres parties et qu'elle suit son cours dans le système judiciaire bien que, comme pour toute contestation constitutionnelle, la procédure s'annonce longue;

**ATTENDU** que les amendements à la Charte de la langue française qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023 exigeraient des commissions scolaires anglophones qu'elles communiquent exclusivement en français avec les institutions clés de la communauté anglophone, telles que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec;

**ATTENDU** que le 29 septembre 2023, l'Office québécois de la langue française a transmis à la Commission scolaire English-Montréal une interprétation des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française qui exigerait que la plupart des communications écrites internes au sein des commissions scolaires anglophones se fassent en français;

**ATTENDU** qu'une telle interprétation exigerait également que la plupart des communications écrites entre les commissaires des commissions scolaires anglophones se fassent en français;

**ATTENDU** qu'une telle interprétation exigerait également que la plupart des communications écrites entre les commissions scolaires anglophones se fassent en français;

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships déploie des efforts considérables afin de promouvoir la langue française et offre une riche programmation en français dans ses écoles, tout en étant une commission scolaire anglophone et une institution clé de la communauté d'expression anglaise;

**ATTENDU** que la Cour d'appel du Québec, dans sa décision concernant le sursis de la loi 40, a réaffirmé récemment que l'article 23 de la Charte canadienne ne permet pas à la province de s'ingérer « dans les affaires linguistiques et culturelles de la minorité »;

**ATTENDU** que la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, modifierait fondamentalement la culture linguistique au sein de la Commission scolaire Eastern Townships ainsi qu'au sein des commissions scolaires anglophones du Québec ;

**ATTENDU** que la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, irait à l'encontre des besoins et des priorités de la Commission scolaire Eastern Townships, de ses élèves et de leurs parents, et de l'ensemble de la communauté qu'elle dessert;

**ATTENDU** que la mise en application des dispositions de la loi 96 et de la Charte de la langue française, telles qu'interprétées par l'Office québécois de la langue française, entraînerait des changements à long terme dans la composition du personnel de la Commission scolaire Eastern Townships, d'une manière incompatible avec les priorités et les besoins réels de la communauté linguistique;

**ATTENDU** que tous ces effets entraîneraient un préjudice irréparable pour la communauté anglophone et la communauté spécifique desservie par la Commission scolaire Eastern Townships;

**ATTENDU** que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et les neuf commissions scolaires anglophones ont obtenu un sursis de la loi 40 en 2020, lequel a été confirmé par la Cour d'appel du Québec en raison du préjudice irréparable que la mise en application de la loi 40 causerait à la communauté anglophone, dans l'attente d'une décision sur le bien-fondé de la contestation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire M. E. Kirby de la Commission scolaire Eastern Townships soit considérée comme intervenante dans le dossier de la contestation constitutionnelle présentée par la Commission scolaire English-Montréal.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Townships mandate le cabinet d'avocats Power Law afin d'engager en son nom les procédures judiciaires appropriées.

Adoptée à l'unanimité

La directrice générale, K. Mackey a présenté la résolution suivante :

### 9.2.2 Résolution N° CSET 23-11-31

#### Confirmation de la structure administrative du siège social 2023-2024 modifiée

**ATTENDU** que l'article 134 du Règlement sur le document Certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (ci-après appelé le "Règlement") stipule que la commission scolaire doit confirmer les modifications apportées à la structure administrative du siège social;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réviser la structure administrative confirmée en juin 2023;

**ATTENDU** que le changement proposé à la structure administrative du siège social pour 2023-2024 a été discuté avec les commissaires lors de la réunion du Comité consultatif sur la gouvernance et l'éthique du 10 octobre 2023;

**ATTENDU** que le *Eastern Townships Association of Administrators (ETAA)* a été consultée au sujet de la structure proposée;

**ATTENDU** que cette structure administrative modifiée doit entrer en vigueur le 28 novembre 2023, sauf indication contraire dans le Règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire J. Murray que le Conseil des commissaires approuve la structure administrative modifiée du siège social pour l'année scolaire 2023-2024, à compter du 28 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du comité de gouvernance et d'éthique est prévue pour le 13 février 2024.

### 9.3 Comité consultatif de vérification (audit)

La présidente du comité consultatif de vérification, J. Humenuik a présenté les résolutions suivantes :

#### 9.3.1 Finances :

Aucune.

#### 9.3.2.1 Résolution N° CSET 23-11-32

#### Butler Elementary School – Rénovation des installations sanitaires et remplacement des fontaines d'eau

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 371 861 \$ pour le projet susmentionné, à même le programme MDB - Maintien des bâtiments 2021-2022 Mesure : 50621;

**ATTENDU** que les salles de bain visées par le projet ont grandement besoin d'être rénovées;

**ATTENDU** que trois (3) entreprises ont récupéré le devis du projet à la suite d'un appel d'offres public;

**ATTENDU** que trois (3) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) à la date et à l'heure spécifiées;

**ATTENDU** que la soumission la plus basse, au montant de 358 300 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie Comco entrepreneurs en bâtiment / 9192-6444 Québec inc.;

**ATTENDU** que suite à l'analyse des soumissions, la firme professionnelle mandatée ADSP inc. a recommandé la compagnie Comco entrepreneurs en bâtiment / 9192-6444 Québec inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux au montant de 531 398 \$ incluant les taxes et les honoraires professionnels;

**ATTENDU** que tous les fonds additionnels requis pour compléter le projet seront pris à même le MDB - Maintien des bâtiments 2021-22 Mesure 50621;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder aux travaux pour le projet susmentionné ; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

#### 9.3.2.2 Résolution N° CSET 23-11-33

##### Parkview Elementary School – Remplacement du réseau de distribution d'eau

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 418 343 \$ pour le projet susmentionné, dans le cadre du programme MDB - Maintien des bâtiments 2021-2022 Mesure: 50621;

**ATTENDU** que trois (3) entreprises ont récupéré le devis du projet à la suite d'un appel d'offres public;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships à la date et à l'heure prévues;

**ATTENDU** que le projet permettra de rénover le système d'eau dans le bâtiment;

**ATTENDU** que la soumission la plus basse, au montant de 32 670 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie Plomberie Goyer inc.;

**ATTENDU** qu'après avoir étudié les soumissions, la firme professionnelle IME Experts-Conseils inc. a recommandé la compagnie Plomberie Goyer inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux au montant de 180 545 \$, incluant les taxes, les frais professionnels et les frais d'urgence;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire R. Gosselin de procéder aux travaux pour le projet susmentionné; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.3 Résolution N° CSET 23-11-34

*Pope Memorial Elementary School – Drainage du terrain de soccer et remplacement de la clôture*

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 209 172 \$ pour le projet susmentionné, dans le cadre du programme MDB - Maintien des bâtiments 2021-2022 Mesure: 50621;

**ATTENDU** que la première phase du projet susmentionné a été complétée conformément à la résolution CSET 23-06-112 pour un montant de 118 367 \$ dans le cadre du programme MDB - Maintien des bâtiments 2021-2022 Mesure: 50621;

**ATTENDU** qu'un incendie a brûlé le cabanon en 2020 et qu'un autre petit cabanon a été rendu inutilisable et dangereux à la suite d'une branche qui est tombée dessus en 2021. Dans le cadre du projet de la cour d'école, nous avons décidé de procéder à un deuxième appel d'offres à l'intérieur du budget du ministère pour la construction d'une remise/unité d'entreposage extérieure sur le terrain de l'école;

**ATTENDU** que deux (2) entreprises ont été invitées à présenter une soumission pour le projet;

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships (CSET);

**ATTENDU** qu'après étude des soumissions, la compagnie Les Constructions J. Quinn et Fils Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 236 \$, incluant les taxes;

**ATTENDU** que le prix de la remise de remplacement s'élève à 6 290 \$, taxes incluses;

**ATTENDU** que le montant total de 153 893 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels, est nécessaire pour compléter le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire M-E. Kirby de procéder aux travaux relatifs au projet susmentionné; **IL EST EN OUTRE PROPOSÉ** que la direction générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de celle-ci, le directeur des ressources matérielles puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.4 Résolution N° CSET 23-11-35  
Projet annuel d'amélioration des terrains de jeux

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) offre une aide financière de 10 000 \$ par école pour l'amélioration des terrains de jeux pour un maximum de cinq (5) écoles chaque année. Un montant égal de 10 000 \$ est distribué à chaque projet d'école;

**ATTENDU** que pour chaque projet d'amélioration des terrains de jeux, la CSET versera un montant équivalent à celui que l'école aura recueilli dans sa communauté, jusqu'à concurrence de 10 000 \$;

**ATTENDU** que la contribution de l'école est infinie et qu'il est fortement recommandé qu'elle soit de 10 000 \$ et plus afin de maximiser les contributions de contrepartie;

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) contribuera à 90 % du projet, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

**ATTENDU** que la CSET offrira cette participation financière récurrente annuellement;

**ATTENDU QUE** la CSET utilisera les sommes de son enveloppe globale du programme RTB - Réfection et transformation des Bâtiments pour assumer sa part du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder annuellement à cette contribution; **IL EST EN OUTRE PROPOSÉ** que la directrice générale et/ou le directeur des ressources matérielles soient autorisés à signer tous les documents connexes.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du comité consultatif de vérification est prévue pour le 20 février 2024.

9.4 Comité consultatif des services éducatifs (ESAC)

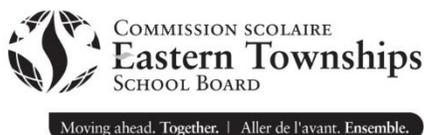
La directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques a présenté ce qui suit :

9.4.1 Résolution N° CSET 23-11-36  
Critères d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships n'a pas apporté de modifications à ses critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2024-2025;

**ATTENDU** que le comité central de parents, le comité consultatif des services éducatifs et le comité consultatif de gestion ont été consultés sur ces critères;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire M-E. Kirby que la Commission scolaire Eastern Townships approuve les critères d'inscription des élèves à l'école de la Commission scolaire Eastern Townships pour l'année scolaire 2024-2025 (article 239 de la Loi sur l'instruction publique).



## CRITÈRES POUR L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

---

### **DISPOSITIONS LÉGALES**

4. L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence. L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468. L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.
- 239.** La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents. Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. Ils doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement. Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

---

La Commission scolaire Eastern Townships accepte les élèves qui ont quatre (4) ans (prématernelle), cinq (5) ans (maternelle) ou six (6) ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ou qui ont reçu une dérogation<sup>1</sup> avant leur première journée à l'école.

Tous les élèves doivent avoir un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais ou y être admissibles et avoir entrepris la démarche pour l'obtenir. La priorité est accordée aux élèves qui habitent le territoire de la Commission scolaire Eastern Townships.

---

<sup>1</sup> Les élèves qui s'inscrivent à la prématernelle 4 ans ne sont pas admissibles à une dérogation.

La Commission scolaire Eastern Townships s'efforce d'inscrire les élèves dans ses écoles selon le choix de chacun des parents de l'élève ou le choix de l'élève lui-même s'il a 18 ans ou plus.

Cependant, si le nombre d'inscriptions pour une même école dépasse la capacité d'accueil<sup>2</sup> de l'école, cette école va procéder aux inscriptions selon l'ordre de priorité suivant. Pour toutes autres demandes :

1. Les élèves du bassin de l'école; (<http://geobus.etsb.qc.ca/Pages/Anonyme/parents/page.fr.aspx>)
2. Les élèves déjà inscrits à l'école.
3. Les frères et sœurs d'élèves déjà inscrits à cette école;
4. Les élèves qui habitent à l'extérieur du bassin de l'école, mais sur le territoire de la commission scolaire pour une demande de choix d'école soumise avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année scolaire suivante, sur le principe du premier arrivé, premier servi;
5. Les élèves qui habitent à l'extérieur du territoire de la commission scolaire Eastern Townships.

## **CHOIX D'ÉCOLE**

La demande de choix d'école doit être faite **avant le 1<sup>er</sup> mai** précédant l'année scolaire visée auprès de l'école souhaitée.

L'acceptation des demandes de choix d'école se fait dans le respect de la capacité d'accueil de l'école, de l'organisation scolaire en place et des services éducatifs dispensés. Les places attribuées doivent permettre de compléter des groupes déjà formés et ne doivent pas causer un dépassement d'élèves dans un groupe.

Le choix de l'école n'est valide que pour une année seulement et doit être renouvelé chaque année. Les parents doivent formuler une demande de changement d'école au moment de l'inscription et celui-ci est définitif. Seule une modification causée par un déménagement serait acceptée.

Si pour une école, l'ensemble des demandes d'inscription en provenance des autres écoles de la commission scolaire dépassent la capacité d'accueil de cette école, la direction d'école alloue les places disponibles selon l'ordre de priorité suivant :

1. L'élève a fréquenté cette école l'année précédente;
2. L'élève a déjà un frère ou une sœur inscrit à cette école;
3. Premier arrivé, premier servi.

La décision d'accorder ou de refuser une demande de choix d'école est communiquée aux parents par la direction de l'école visée, au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la première journée de classe du calendrier scolaire.

L'acceptation de la demande de choix d'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire.

<sup>2</sup> La capacité d'accueil de l'école est déterminée par :

- a) les locaux disponibles, la configuration architecturale et les superficies allouées par le *ministère de l'Éducation (MEQ)*;
- b) le nombre maximal d'élèves qui peuvent être admis et inscrits à cette école;
- c) le nombre de postes en personnel enseignant attribué à chaque école;
- d) les règles relatives à la pondération des élèves intégrés en classe ordinaire telles que définies dans la convention collective des enseignants;
- e) le nombre maximal d'élèves par groupe tel que défini dans les conventions collectives des enseignants et les règles de formation des groupes d'élèves;
- f) les besoins prévisibles d'intégration en classe ordinaire, en cours d'année, d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

## **DEMANDE DE FRÉQUENTATION HORS TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Les demandes des élèves du bassin de l'école concernée seront traitées en priorité suivies des demandes des élèves du territoire de la commission scolaire. Les demandes de fréquentation hors territoire seront traitées par la suite.

La demande de fréquentation hors territoire de la commission scolaire doit être formulée **avant le 1<sup>er</sup> mai** précédant l'année scolaire visée auprès de l'école souhaitée.

Chaque demande d'admission pour l'extérieur du territoire est valide pour un an. Le processus de demande doit donc être répété de façon annuelle.

Les mêmes principes d'acceptation que ceux pour le choix d'école s'appliquent.

Octobre 2023

Adoptée à l'unanimité

La directrice des services complémentaires, E. Gaudet a présenté la résolution suivante :

### 9.4.2 Résolution N° CSET 23-11-37

#### **Entente pour les services éducatifs intégrés de l'École orale de Montréal pour les sourds**

**ATTENDU** que certains élèves de la Commission scolaire Eastern Townships souffrent d'une perte ou d'une déficience auditive;

**ATTENDU** que l'École orale de Montréal pour les sourds (EOMS) a été mandatée par le ministère de l'Éducation pour organiser et mettre en œuvre un service suprarégional afin de fournir des conseils et du soutien à toutes les commissions scolaires anglophones qui éduquent des élèves ayant une déficience auditive;

**ATTENDU** que l'entente de services éducatifs intégrés du MOSD pour l'année scolaire 2023-2024 comprend des services à un total de 25 élèves et à leur équipe scolaire;

**ATTENDU** que le coût total de ces services pour l'année scolaire 2023-2024 est de 103 127 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire E. McKnight de procéder à l'entente susmentionnée;  
**IL EST EN OUTRE PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents connexes et qu'en l'absence de celle-ci, la directrice des Services éducatifs complémentaires puisse également signer.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion de ESAC est prévue pour le 6 février 2024.

### 9.5 Comité consultatif de communications

La présidente du comité consultatif de communications, H. Turgeon a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 5 décembre 2023.

### 9.6 Comité consultatif des ressources humaines

La présidente du comité consultatif des ressources humaines, C. Beaubien a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 16 janvier 2024.

### 9.7 Comité consultatif de transport

Le président du comité consultatif de transport, le commissaire G. Holliday a présenté la résolution suivante :

#### 9.7.1 Résolution N° CSET 23-11-38

##### Soumissions pour les autobus scolaires 2023-2024 (Phase I)

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships possède et exploite un parc d'autobus scolaires;

**ATTENDU** que pour maintenir un parc fiable et réduire les coûts de réparation, il est nécessaire de remplacer les autobus sur une base régulière;

**ATTENDU** que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a établi des paramètres pour l'échange d'autobus et dispose de fonds à cette fin;

**ATTENDU** que la Commission scolaire Eastern Townships possède dix (10) autobus qui répondront à ces paramètres d'ici le 30 juin 2024 et qui devront donc être remplacés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday que la Commission scolaire Eastern Townships adresse une demande au MEQ afin d'acquérir dix (10) nouveaux autobus électriques.

Adoptée à l'unanimité

La date de la prochaine réunion du comité consultatif de transport est prévue pour le 30 janvier 2024.

### 9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC)

La commissaire représentant les parents de SEAC, E. McKnight a mentionné que la date de la prochaine réunion est prévue pour le 13 décembre 2023.

## 10. COMITÉ PARENTAL

La commissaire qui représente les parents, H. Turgeon a énuméré les sujets discutés à la réunion du 1<sup>er</sup> novembre 2023 :

- Élection d'un nouveau commissaire représentant les parents ;
- Secrétaire général, É. Campbell – Actes d'établissement ;
- Eva Lettner – Critères pour l'inscription
- Kandy Mackey – Grève.

La date de la prochaine réunion du comité des parents est prévue pour le 6 décembre 2023.

## 11. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTUDIANTS

La commissaire J. Humenuik, qui représente le comité consultatif des étudiants a mentionné ce qui suit :

Une réunion a eu lieu en personne le 14 novembre à *Richmond Regional High School*. D'autres réunions auront lieu dans d'autres écoles au cours de l'année scolaire. L'utilisation des téléphones portables en classe et des journées pédagogiques de novembre. E. Lettner a informé les élèves sur le programme des étudiants internationaux. F. MacGregor, G. Holliday, J. Humenuik, K. Mackey, E. Lettner & E. Gaudet sont également membres de ce comité.

La prochaine réunion du comité consultatif des étudiants est prévue pour le 11 décembre 2023

## 12. L'ACSAQ (QESBA)

Le président a indiqué que les sujets politiques abordés lors de l'ACSAQ ont été traités dans son rapport. Un nouveau directeur exécutif sera bientôt nommé pour remplacer M. Russell Copeman. La collecte de fonds sera relancée afin de s'assurer d'avoir suffisamment d'argent pour relever tous les défis.

## 13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Le commissaire G. Barnett a assisté aux réunions du conseil d'établissement à *Lennoxville Vocational Training Centre* et *Eastern Townships Adult General Education (ETAGE)*.

### LVTC – Conseil d'établissement

- Maintenant que le plan d'engagement pour la réussite (CSP) a été adopté, LVTC va entamer des consultations afin d'élaborer son projet éducatif.
- La circulation sur le campus a été revue, la sortie se faisant par la porte supérieure. La vitesse sur la route 108 dans la zone scolaire est désormais limitée à 50 km/h.
- LVTC envisage de créer un compte pour la collecte de fonds. Il était également nécessaire d'aider certains étudiants ayant des besoins financiers.

### ETAGE – Conseil d'établissement

- Maintenant que le Plan d'engagement vers la réussite (CSP) a été approuvé, ETAGE va entamer le processus de consultation et de retour d'information pour développer son plan d'action en accord avec le CSP. Les objectifs du Campus Brome-Missisquoi (CBM) et de New Horizons (NH) seront maintenus..
- Les deux sites représentent un défi pour les réunions.
- Dans la plupart des catégories (services d'examen, en ligne, avec horaire, de LVTC et études à domicile), il y a des augmentations substantielles. Par exemple, il y en a 227 en francisation versus 98 l'année dernière et en anglais, 66 contre 14 l'année dernière. NH Fall en compte 105 contre 69 l'année dernière. Le CBM est stable. L'enseignement à distance (EAD) au sein de la CSET a baissé à 59 versus 132 l'année dernière. L'enseignement à distance en dehors de la CSET est de 192 cette année versus 150 l'année dernière, mais on s'attend à ce que ce chiffre diminue, car d'autres commissions développent leur propre enseignement à distance.
- ETAGE offre la francisation à temps partiel à Granby et à temps plein à Sherbrooke.

- Les services *Job Links 5* (Orientation, Aide à la recherche d'emploi, Services spécialisés, les 2 retentions scolaires, Accompagnement en Formation 05 et 06) sont en bonne voie à 33 % de l'année.
- L'acte d'établissement d'ETAGE comprend tous les sites de la CSET où ils peuvent présenter des cours. ETAGE le fait de concert avec les CLC et les écoles primaires.
- Le directeur et le personnel sont très occupés avec le grand nombre d'étudiants.

La commissaire M. E. Kirby a présenté plusieurs activités qui se déroulaient au Centre d'apprentissage communautaire (CLC) d'Eaton Valley. Elle a également assisté à la cérémonie du jour du Souvenir à *Cookshire Elementary School*.

La commissaire C. Beaubien a assisté à la cérémonie du jour du Souvenir à *Sunnyside Elementary School*. Cela a beaucoup de succès auprès des élèves et leurs questions étaient plus ciblées sur une journée dans la vie d'un militaire. L'un des invités avait plus de 100 ans et était très drôle. Un autre était le grand-père d'un des élèves qui était gardien de la paix canadien dans diverses missions. En décembre, M<sup>me</sup> Beaubien était également présente aux activités scolaires de la journée mieux-être avec les élèves et le personnel d'*Ayer's Cliff Elementary School* et de *North Hatley Elementary School*.

Le commissaire G. Holliday a informé les gens que *Richmond Regional High School* présentera sa cérémonie du jour du Souvenir jeudi soir de cette semaine.

Le commissaire M. Murray a assisté à une pièce très divertissante présentée par les *Knowlton Players*. Plusieurs parents bénévoles et étudiants de *Knowlton Academy* ont participé.

#### 14. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun.

#### 15. CORRESPONDANCE

Aucune.

#### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

#### 17. GOVERNANCE ET COMMUNICATION

Aucune.

#### 18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20h14.

---

Éric Campbell  
Secrétaire général

---

Michael Murray  
Président

EC/gm  
28.11.2023